

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET DE PARC ÉOLIEN COMPOSÉ DE 8 AÉROGÉNÉRATEURS ET 2 POSTES DE LIVRAISON

PÉTITIONNAIRE : S.N.C. CPENR DE BARVILLE-EN-GÂTINAIS ET ÉGRY (SIÈGE SOCIAL : 2 RUE DU LIBRE ÉCHANGE, CS 85 893, 31506 TOULOUSE CEDEX 5)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : BARVILLE-EN-GÂTINAIS ET ÉGRY

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 JOURS, DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE AU LUNDI 28 OCTOBRE 2019 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE, ASSORTI DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ DANS LES MAIRIES DE BARVILLE-EN-GÂTINAIS ET ÉGRY OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE SUR SUPPORTS PAPIER ET INFORMATIQUE, PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE, ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

LE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET : [HTTP://WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE-ET-RISQUES/RISQUES/INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT-I.C.P.E.-ET-AUTORISATION-UNIQUE](http://www.loiret.gouv.fr/politiques-publiques/securite-et-risques/risques/installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-i.c.p.e.-et-autorisation-unique)

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DU SIÈGE SOCIAL DE LA S.N.C. CPENR DE BARVILLE-EN-GÂTINAIS ET ÉGRY.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE DÉSIGNÉE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS EST COMPOSÉE COMME SUIVIT :

PRÉSIDENT : M. EUGÈNE BONNAL, OFFICIER SUPÉRIEUR EN RETRAITE

MEMBRES : M. PATRICK ANDRÉ, FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE SERVICES TECHNIQUES EN RETRAITE
M. MICHEL VARAGNE, CHEF D'AGENCE DE PRESSE EN RETRAITE

EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE M. EUGÈNE BONNAL, LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SERA ASSURÉE PAR M. PATRICK ANDRÉ.

UN MEMBRE AU MOINS DE CETTE COMMISSION D'ENQUÊTE RECEVRA LES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC LORS DES PERMANENCES SUIVANTES :

À LA MAIRIE DE BARVILLE-EN-GÂTINAIS	À LA MAIRIE D'ÉGRY
- VENDREDI 27 SEPTEMBRE DE 9H00 À 12H00	- VENDREDI 27 SEPTEMBRE DE 9H00 À 12H00
- JEUDI 3 OCTOBRE DE 9H00 À 12H00	- SAMEDI 5 OCTOBRE DE 9H00 À 12H00
- MERCREDI 9 OCTOBRE DE 9H00 À 12H00	- MARDI 8 OCTOBRE DE 9H00 À 12H00
- MARDI 15 OCTOBRE DE 9H00 À 12H00	- MERCREDI 16 OCTOBRE DE 9H00 À 12H00
- LUNDI 28 OCTOBRE DE 14H00 À 17H00	- LUNDI 28 OCTOBRE DE 14H00 À 17H00

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LES REGISTRES DÉPOSÉS À CET EFFET DANS LES MAIRIES DE BARVILLE-EN-GÂTINAIS ET ÉGRY,
- PAR COURRIER À L'ATTENTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE À LA MAIRIE DE BARVILLE-EN-GÂTINAIS, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE,
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-sei-cpenr@loiret.gouv.fr

LES OBSERVATIONS COMMUNIQUÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES MAIRIES DE BARVILLE-EN-GÂTINAIS ET ÉGRY, À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LE PRÉFET DU LOIRET STATUERA PAR ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.